

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24160449

le,

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le **31/10/24**

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0882 099 588**

Nom

(en entier) : **INVESTSUD BOIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue de la Plaine, 11 à 6900 Marche-en-Famenne**

Objet de l'acte : Démissions/Nominations

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2024

5. Monsieur Marc Simonis ayant fait part au conseil d'Investsud Bois de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur, l'Assemblée confirme la nomination de Monsieur Emmanuel Schellekens. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2027.

6. Le mandat du collège venant à échéance, l'Assemblée désigne pour trois ans, en qualité de Commissaires-Reviseurs, la ScPRL 2C&B représentée par Monsieur Victor COLLIN et la SCRL RSM InterAudit représentée par Monsieur Thierry LEJUSTE et/ou Monsieur Michael Focant. Le mandat du collège viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2027. Les émoluments annuels du Collège sont fixés à 4.400,00 € HTVA indexés annuellement selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Ce montant est à majorer de 5% pour couverture de frais administratifs (Cotisation IRE, plateforme sécurisée, déplacements,...).

Déposé en même temps copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2024

Stéphane DANTINNE
Gestionnaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).